

La grippe tue 900 personnes par an en Bretagne

Elle arrive et ce n'est pas une maladie à prendre à la légère. La grippe cause près de 900 morts par an en Bretagne. Pourtant, elle est évitable à condition que l'on se vaccine.

Vrai ou Faux

Sept questions à Patrice Thoraval, président de l'URPS des infirmiers libéraux de Bretagne.

La durée du vaccin est limitée à 45 jours ?

□ Vrai □ Faux

L'efficacité du vaccin dure au minimum six mois. Ça permet donc de se faire vacciner tôt dès le début de la campagne en novembre et d'être couvert au moins jusqu'à la fin mars voir jusqu'au mois d'avril qui correspond en général à la fin de la période d'épidémie.

Se faire vacciner, ça ne sert finalement à rien ?

□ Vrai □ Faux

Se faire vacciner ça sert d'abord à se protéger et aussi à protéger les gens que l'on est amené à côtoyer. Sa famille, ses enfants, ses collègues. Par exemple, il est pour l'instant déconseillé de vacciner les enfants de moins de six mois. Donc il faut éviter de les contaminer. Il est également important que les professionnels de santé se fassent vacciner. Or c'est loin d'être le cas aujourd'hui en France. Selon une étude récente, près d'un professionnel de santé sur deux ne se vaccine pas.

Si je me vaccine, je peux attraper la grippe ?

□ Vrai □ Faux

Si on se vaccine, c'est justement pour ne pas attraper la grippe. Le contenu des vaccins, ce sont des virus inactivés contenant aujourd'hui quatre souches et qui ne peuvent absolument pas vous donner la grippe. On peut attraper d'autres maladies en étant vacciné mais pas la grippe. C'est impossible.



Le vaccin de la grippe est indolore et non, il ne provoque pas la grippe !

Ça fait mal de se faire vacciner ?

□ Vrai □ Faux

Le vaccin reste une piqûre mais aujourd'hui on utilise des aiguilles très fines. La plupart de mes patients que je vaccine ne se rendent même pas compte que je les ai déjà vaccinés. Dans 95 % des cas, ils ne sentent quasiment rien. Certains peuvent faire de légères réactions au niveau de la piqûre mais rien de plus.

Je n'ai jamais été vacciné et je n'ai jamais attrapé la grippe. La preuve que ça ne sert à rien.

□ Vrai □ Faux

En Bretagne, 48 % des gens se font vacciner. Ça crée donc une barrière vaccinale qui limite la propagation du virus. Dans l'idéal, il faudrait que 75 % de la population soit vaccinée pour avoir un bouclier efficace.

Samuel NOHRA.

Le relais Poste aura tenu deux jours

À Morlaix, un bureau de poste est transféré dans une Maison de la presse. Le gérant renonce au bout de 2 jours: trop de boulot.

L'histoire

Le 5 novembre, le bureau de poste du Leclerc de La Boissière, à Morlaix, est transféré à la Maison de la presse, qui devient donc le relais Poste de La Boissière. Mais l'histoire a tourné court. L'activité semble trop importante pour être gérée par un commerçant qui travaille seul et qui doit en priorité s'occuper de sa clientèle. « Il était prévu que je sois formé par du personnel de La Poste, avant de me débrouiller tout seul », remarque le gérant de la Maison de la presse, qui a fait part à La Poste, qu'il n'était pas en mesure de poursuivre le partenariat.

Chaque jour, un postier est donc

détaché pour tenir le guichet à côté de la caisse de la Maison de la presse. « Ce sont des employés du bureau du centre-ville qui assurent le service cette semaine », explique un responsable de la Poste.

En attendant de trouver un successeur au sein de la galerie commerciale, la direction a pris la décision, lundi, de transférer l'activité à la plate-forme de distribution courrier à compter de lundi prochain. « Cet espace postal proposera l'ensemble des prestations qui étaient disponibles au relais. La machine permettant l'affranchissement des courriers, sera maintenue dans la galerie », signale le chargé de communication de La Poste.

Entreprendre au féminin fête ses 10 ans

Le réseau breton de formation et d'accompagnement compte 550 adhérentes. Il cherche des financements pour croître.



Trois questions à...

Nathalie Le Gloahec et Sandrine Codinac'h, respectivement déléguée générale et présidente de l'association Entreprendre au féminin Bretagne.

Dix ans après, est-ce plus facile pour une femme de se lancer ?

Si on existe, c'est parce qu'il y a toujours des freins : le manque de confiance en soi de beaucoup de femmes, la peur de prendre des risques et de l'engagement financier. Heureusement, il y a eu des avancées : la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 permet de tester son activité, de voir si cela fonctionne ou non et, ensuite, de payer des charges s'il y a des rentrées d'argent. Cela a permis à beaucoup de femmes d'effacer cette peur du risque.

Les femmes sont-elles attirées par la création d'entreprise ?

Oui, autant que les hommes, mais

elles n'osent pas franchir le cap. En 2013, la ministre de l'époque Najat Vallaud-Belkacem avait fixé l'objectif de 40 % de femmes entrepreneurs en 2017. Force est de constater qu'on en est loin : elles sont 13 % aujourd'hui au niveau national et ce chiffre a diminué pour la première fois l'année dernière. Pour autant, la Bretagne est en avance avec 34 % de femmes entrepreneurs.

Comment comptez-vous vous développer ?

On va continuer notre mission pour aider les femmes à créer leur entreprise, les accompagner dans ce parcours ou les rediriger vers notre réseau d'entreprises. Mais pour se développer, il faut des financements. Nous avons 500 demandes de femmes qui souhaitent être formées chaque année, or nous n'avons que 160 places. Avec plus de moyens, nous pourrions doubler ce chiffre.

Recueilli par
Ronan PLANCHON.

Corps dans la valise : condamnée à 12 ans

Jugée en appel à Saint-Brieuc pour le meurtre de son proxénète parisien, l'ancienne prostituée écope de la même sanction qu'à Vannes. Ses avocats vont former un pourvoi en Cassation.

« Je suis innocente... » Avant que les jurés de la cour d'appel d'assises des Côtes-d'Armor ne se retirent pour délibérer, Laïla Id Yassine répète qu'elle est étrangère à la mort de son ancien proxénète Farid Ouzanne, dont le corps avait été retrouvé dans une valise flottant en rade de Lorient à l'été 2011.

Au terme du délibéré de moins de trois heures, le verdict tombe: 12 ans de réclusion, la même sanction qu'à Vannes. À l'énoncé de la peine, elle reste de marbre. Ses avocats échangent avec elle dans le box. La décision est prise de former un pourvoi en Cassation.

Depuis son interpellation, elle ne lâche rien. Après sa condamnation dans le Morbihan, elle fait appel. « Le verdict lui étant insupportable, elle tente de rejouer le match en af-

finant sa stratégie » observe l'avocat général Stéphane Cantero. Il requiert entre 12 et 15 ans de réclusion, comme à Vannes.

L'accusation doit apporter des preuves

Lundi, son ancienne amie prostituée libre après sa condamnation à six ans pour complicité de meurtre, a relaté la scène dans le salon : le coup de chandelier de Laïla sur la tête d'Ouzanne, sa vision du corps allongé avec un plastique autour de la tête, le pied propre du cadavre qu'elles ont mis dans la valise achetée sur les Champs-Élysées...

« La version qu'elle nous donne est compatible avec les données de la médecine légale. Tout dans le dossier ramène à Laïla » affirme l'avocat général. Il fustige la défense

de l'accusée. « Elle nous raconte une histoire pour nous convaincre de son absence d'implication. Elle nous dit que c'est un coup du milieu, d'un cercle de jeux. Elle demande aux jurés de choisir parmi plusieurs options... »

Mais ce second procès laisse des zones d'ombre, des questions en suspens. « Un moment, il faut arrêter avec l'exigence de vérité a dit l'avocat général, s'emporte Denis Fayolle, l'un des avocats de l'accusée. Je considère que l'accusation doit apporter des preuves sur la culpabilité. Pas seulement de dire qu'elle était dans ce salon. Le transport dans la valise, ce n'est pas un crime ». Ce procès a reposé en partie sur les déclarations de la complice. « C'était une femme fragile. Sa parole est à prendre avec énor-

mement de prudence » poursuit l'avocat marseillais.

Selon les experts, l'homme est mort asphyxié, le visage enrubanné par un masque facial en ruban adhésif, tellement serré qu'il a aplati le nez de la victime. « Impossible qu'une femme de 50 kg ait commis cela seule. J'ai plus en tête des costauds venus régler des comptes à cet individu au double visage, fréquentant les voyous et les indics de la brigade de répression du proxénétisme ».

L'avocat demande aux jurés d'acquiescer cette femme. « Elle n'a pas tué. Et si vous êtes pétri de doutes, respectez les principes de notre justice ». En la condamnant, ils ont eu l'intime conviction qu'elle est coupable du meurtre.

Jean-Yves HINAULT.

La Bretagne en bref

Deux blessés graves dans un choc frontal

Un violent choc frontal s'est produit hier vers 18 h 20, sur la départementale 27, qui relie Saint-Brieuc à Plédran (Côtes-d'Armor). Les deux véhicules sont entrés en collision sur le territoire de la commune de Plédran, au niveau du lieu-dit Le Petit Moulin à Vent. La route a dû être fermée à la circulation. Le passager d'une des

voitures a réussi à sortir lui-même du véhicule, mais sérieusement blessé. Son conducteur lui, a dû être désinfecté par les pompiers à leur arrivée. Il est plus gravement touché. Les deux personnes ont été évacuées vers le centre hospitalier Yves-Le Foll à Saint-Brieuc.

Gilet jaune

Hier, le Vitréen à l'origine du rassemblement prévu pour un blocage du péage de la Gravelle, a indiqué que ce blocage était... annulé. « Les gens ont entendu le ministre de l'Intérieur, et ils n'ont pas envie d'avoir des problèmes, de prendre le risque de perdre leur permis de conduire ou quoi que ce soit. »

Des volontaires pour recenser les fontaines ?

L'association Eau et Rivières de Bretagne met en place un programme de recensement des points d'eau, tels que les fontaines, les lavoirs, ou bien encore les abreuvoirs, notamment sur la commune de Pabu (Côtes-d'Armor). Tout le monde

peut prendre une part active à ce programme. Il suffit pour cela de se rendre sur le site internet d'Eau et Rivières, sur l'onglet Mission Fontaines. Il sera alors demandé de créer un compte.

Arbitre insulté : nouveau renvoi du procès Ruello

Le procès de René Ruello, l'ancien président du Stade Rennais, se résume, pour l'instant, à des joutes verbales entre avocats, sur des problèmes de procédure, devant le tribunal correctionnel de Caen. L'affaire des injures, dont aurait été victime l'arbitre Frank Schneider, le 14 octobre 2017, à l'occasion du derby breton Guingamp-Rennes (2-0), sera-t-elle, un jour, évoquée sur le fond ? Renvoyé à plusieurs reprises, le procès devait, enfin, se tenir hier. Il a été renvoyé au jeudi 7 février.



René Ruello.

Bac en Breton : la réponse de Blanquer

En juin dernier, quinze bacheliers du lycée Diwan de Carhaix (29) ont répondu en breton à l'épreuve de mathématiques.

« Pourquoi les Basques ont une dérogation pour passer l'épreuve de mathématiques du baccalauréat en basque et pas les Bretons ? »

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, était l'invité de l'émission *Audition Publique* de Public Sénat lundi soir.

Interviewé à propos du bac en breton, le ministre tranche : « Je ne fais pas de concession rétroactive. C'était très clair que les mathématiques se passaient en français, ils ont voulu rédiger en breton, et une fois qu'ils l'ont fait, ils me disent mais pourquoi on n'a pas le droit de le faire ? Je ne fonctionne jamais sous la pression. C'était la règle et ils n'ont pas respecté la règle ».

En juin dernier, quinze bacheliers du lycée Diwan de Carhaix (29) ont répondu en breton à l'épreuve de mathématiques. Ismael Morvan, président de l'association Bak e Brezhoneg, créée pour défendre les droits des lycéens bretonnants à passer leur diplôme en Breton, confie ses impressions : « La question de la journaliste est claire, et Jean-Michel Blanquer ne répond pas à la question. Le ton du ministre laisse à penser que notre action était un



Ismael Morvan président de l'association Bak e Brezhoneg.

caprice d'étudiants alors que c'est quand même un combat qu'on mène depuis 2016. On ne nous a jamais répondu. Nous attendons une réponse du rectorat étant donné le recours que nous avons envoyé vendredi 30 octobre ».